

SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON (SOTIPAPIER)
SOCIETE ANONYME FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
COTEE AU MARCHE PRINCIPAL DE LA BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE
TUNIS
AU CAPITAL SOCIAL DE 30.720.659,190 DINARS
SIEGE SOCIAL : 13, RUE IBN ABI DHIAF, ZONE INDUSTRIELLE SAINT GOBAIN
MEGRINE RIADH, 2014, BEN AROUS - TUNISIE
IDENTIFIANT UNIQUE : 0013751D
MATRICULE FISCAL : 013751 D/A/M/000

CONVOCATION A UNE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les actionnaires de la SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU PAPIER CARTON (SOTIPAPIER) sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire, devant se tenir le jeudi 27 juillet 2023, à dix heures (10h) au siège social de la société « SOTIPAPIER » sis au 13, rue Ibn Abi Dhiaf, zone industrielle Saint Gobain, Megrine Riadh, 2014 Ben Arous, Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification de l'élection d'un nouvel administrateur représentant les actionnaires minoritaires de la Société par l'Assemblée Générale Élective des actionnaires minoritaires de la Société ;
2. Rappel de la composition du Conseil d'Administration de la Société ;
3. Questions diverses ; et
4. Pouvoirs pour formalités.

P/Le Conseil d'administration

PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 27 JUILLET 2023 A 10 HEURES

PREMIERE RESOLUTION

Prenant la parole, le Président informe les actionnaires qu'à la suite du lancement de l'appel à candidatures pour l'élection d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires de la Société, le management a reçu une (1) seule candidature.

Le Président informe les actionnaires de la Société que l'Assemblée Générale Elective des actionnaires minoritaires de la Société, tenue aujourd'hui à 9h, a décidé de nommer monsieur Mohamed Karim Siala, en qualité d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires de la Société, et ce pour un mandat de trois (3) ans, couvrant les exercices sociaux 2023, 2024 et 2025, se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant approuver les états financiers clos le 31 décembre 2025.

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier cette nomination.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire rappelle que le Conseil d'Administration de la Société est composé des administrateurs suivants :

- Monsieur Mohamed Ben Rhouma ;
- Monsieur Nabil Triki ;
- Monsieur Charles Joseph Mwebeiha ;
- Monsieur Jonathan Mpanga Sengendo ;
- Monsieur Philippe Lacoste ;
- Monsieur Nicholas Dennis ;
- Monsieur Slaheddine Kooli ;
- Monsieur Slim Zghal, administrateur indépendant ;
- Monsieur Yann Blanc, administrateur indépendant ; et
- Monsieur Mohamed Karim Siala, administrateur représentant des actionnaires minoritaires.

Le mandat du Conseil d'Administration de la Société susmentionné est de trois (3) ans, couvrant les exercices sociaux 2023, 2024 et 2025, se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant approuver les états financiers clos le 31 décembre 2025.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'en prendre acte.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs, au représentant légal de la Société et/ou à toute personne qui pourra être mandatée par lui, pour accomplir toutes formalités légales requises notamment celle d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.